



BILAN ANNUEL DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

DU 01/10/2023 AU 30/09/2024



1 | Préambule

Le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2021-2026, a été validé par le Conseil Communautaire du 29 juin 2021. Fruit d'une réelle démarche de concertation, ce schéma de mutualisation a été co-construit en plusieurs étapes et élaboré à l'issue de travaux préparatoires qui ont associé l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Il constitue l'un des quatre volets du **PACTE TERRITORIAL** de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui comprend :

- Le Projet de Territoire,
- Le Pacte de Gouvernance,
- Le Schéma de Mutualisation des Services,
- Le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier.

Le schéma de mutualisation permet de renforcer les services d'intérêt communautaire, d'améliorer la qualité des services publics, de rendre plus lisible l'action intercommunale et de renforcer l'identité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

2 | Cadre réglementaire

- Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales,
- Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

L'article L 5211-39-1 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, ou à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant présenté au conseil communautaire du 18 novembre 2024, le présent bilan du schéma de mutualisation des services porte sur la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.



3 | Objectifs

Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pour objectifs :

- la recherche d'efficacité et d'efficience dans l'action publique locale,
- le développement de la culture et de l'esprit intercommunaux entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- la prise en compte de la transition écologique, dans l'élaboration des nouvelles actions proposées.

Pour répondre à ces objectifs, **9 fiches actions** ont été élaborées, portant sur les thématiques suivantes :

- 1/ Mettre en place une cellule d'expertise pour les communes
- 2/ Créer et développer un réseau d'échanges entre les agents territoriaux du Grand Dole
- 3/ Mettre en commun et partager le matériel technique
- 4/ Optimiser les achats
- 5/ Développer un service de prévention et santé au travail
- 6/ Poursuivre le développement du service de remplacement des agents communaux
- 7/ Renforcer l'ingénierie sur l'ensemble du territoire avec la création de services communs
- 8/ Organiser des ateliers numériques dans les communes à destination des habitants
- 9/ Développer une expertise informatique et numérique pour les communes.

4 | État d'avancement des actions du 01/10/2023 au 30/09/2024

1. Mettre en place une cellule d'expertise pour les communes

Contexte et objectifs :

- Apporter un conseil, former, renseigner les communes sur des sujets précis selon leurs besoins, liés à des problématiques juridiques, financières ou techniques.
- Questions étudiées individuellement et réponses personnalisées.
- Expertise facturée au cas par cas dans le cadre de la mise en place des services communs de la CA du Grand Dole.

Démarches effectuées cette année :

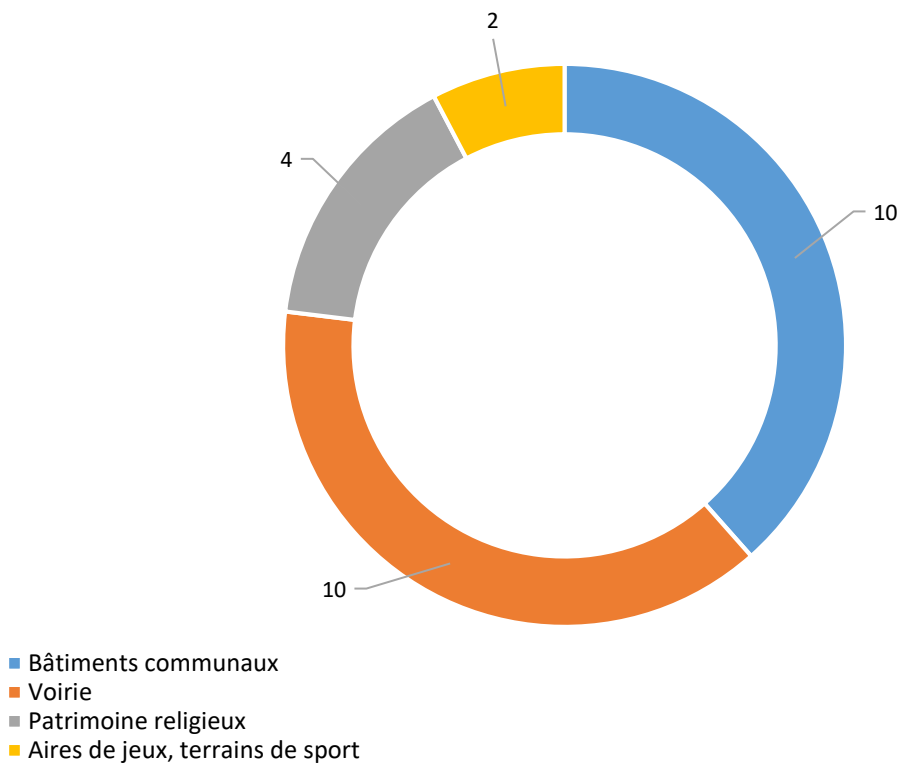
En ce qui concerne le domaine juridique, **25 questions** ont été soulevées par les communes au service « Assemblées et affaires juridiques » de la CA du Grand Dole, qui a pu répondre gracieusement et par écrit à l'ensemble des questions.

En ce qui concerne l'expertise et le conseil en terme d'investissement, les communes ont été accompagnées par le biais du dispositif « Fonds de concours », mis en place en 2018.

En 2024,

- **26 dossiers communaux** ont été financés par la CA du Grand Dole, à hauteur de **387 191 €**, pour un montant d'investissement de 1 627 678 € HT,
- **2 dossiers intercommunaux** ont été financés par la CA du Grand Dole, à hauteur de **123 191 €**, pour un montant d'investissement 432 566 € HT.

Répartition des dossiers de Fonds de Concours communaux
par type d'investissement – année 2024



Communes de la CA du Grand Dole
ayant bénéficié d'un fonds de concours en 2024



- Fonds de concours communaux
- Fonds de concours intercommunaux

2. Créer et développer un réseau d'échanges entre les agents territoriaux du Grand Dole

Contexte et objectifs :

- Poursuivre le travail mené avec les secrétaires de mairie de la CA du Grand Dole, notamment avec l'organisation régulière de conférences et de formations.

Démarches effectuées cette année :

- En 2024, la CA du Grand Dole a proposé **24 journées de formation** « Sauveteurs Secouristes du Travail » (SST), en formation initiale (15 journées) ou recyclage (9 journées). Ces formations ont été suivies par **106 agents** : 81 agents de la CA du Grand Dole, 5 agents du CCAS de Dole et 20 agents de communes du Grand Dole (Authume, Biarne, Brevans, Champvans, Crissey, Damparis, Foucherans, SIVOS des Anges et Tavaux).
- En 2024, la CA du Grand Dole a continué d'organiser les conférences des secrétaires de mairie destinées à échanger avec l'ensemble d'entre elles sur les décisions et projets importants concernant le territoire. Ces rencontres sont aussi l'occasion d'informer sur des points d'actualité, de dynamiser le réseau technique des secrétaires de mairie et de présenter les différents chefs de service de la CA du Grand Dole.



Cette année, **2 conférences des secrétaires de mairie** ont été organisées. Une en novembre 2023, à Éclans-Nenon pour laquelle 24 communes ont été représentées par 30 secrétaires présentes, et une autre fin mars 2024 à Villette-les-Dole, pour laquelle 32 communes ont été représentées par 38 secrétaires présentes. Une troisième conférence se tiendra le 07 novembre 2024, à Jouhe.

Les thèmes abordés lors de ces rencontres ont été les suivants : dématérialisation des autorisations d'urbanisme, information sur le droit de préemption urbain, présentation de la société ENEDIS, point sur les dépenses d'investissement en collaboration avec la DGFIP de Dole, présentation du service communication de la CA du Grand Dole et de leurs supports de communication, point sur les fonds de concours 2024, information sur le changement de profil acheteur du service de la commande publique, etc.

3. Mettre en commun et partager le matériel technique

Contexte et objectifs :

- Les communes et la CA du Grand Dole ont toutes du matériel spécifique qu'elles utilisent régulièrement ou ponctuellement. Leur mise à disposition permettrait de limiter les investissements et de rationaliser les dépenses.

Démarches effectuées cette année :

- En 2024, aucune demande de mise à disposition de matériel n'a été adressée à la CA du Grand Dole. Cependant, des tracteurs utilisés pour la fauche ont été sollicités à plusieurs reprises et par plusieurs communes du territoire, mais dans le cadre de prestations de service (binôme agent / machine).

4. Optimiser les achats

Contexte et objectifs :

- Il est proposé de poursuivre et de développer le groupement de commandes « Club Acheteurs » et de le faire évoluer vers une centrale d'achats, afin de favoriser la mutualisation des achats à l'échelle du territoire de la CA du Grand Dole.
- Le « Club Acheteurs » de la CA du Grand Dole permet aux 40 communes, au CCAS de la Ville de Dole, au Syndicat Mixte de la Grande Tablée, à l'EPCC Terre de Louis Pasteur et au SIVOS du Val des Anges, qui ont adhéré gratuitement, d'être associés durablement et ainsi de pouvoir participer régulièrement aux groupements de commandes initiés par la CA du Grand Dole.

Les objectifs sont multiples :

- Mettre en place une politique d'achat commune en associant durablement plusieurs communes pour certains achats,
- Assurer une sécurité juridique au niveau de la consultation et de la passation des marchés,
- Réaliser des économies liées à la massification et à l'amélioration de la mise en œuvre des processus d'achats,
- Alléger la gestion administrative des dossiers d'achats,
- Etre conseillé, si besoin, sur la phase de suivi et d'exécution du marché.

Démarches effectuées cette année :

La CA du Grand Dole a proposé à ses communes membres, de se regrouper pour l'achat de pièges à frelons asiatiques auprès de la Coopérative Apicole du Jura.

32 communes ont été intéressées et **100 pièges** à 70 € l'unité ont été commandés. Un nouveau groupement concernant la téléphonie devrait également être proposé avant la fin de l'année 2024.

5. Développer un service de prévention et santé au travail

Contexte et objectifs :

- Création d'une cellule technique composée d'agents intercommunaux pour assister et conseiller les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique de prévention et de santé au travail, ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail visant à :
 - Mettre en place une démarche de prévention,
 - Élaborer un programme d'actions,
 - Établir un planning annuel,
 - Donner des conseils et de l'assistance technique et réglementaire sur toute question relative à l'hygiène et la sécurité au travail,
 - Élaborer une documentation pédagogique,
 - Apporter de l'assistance dans l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles,
 - Favoriser la communication, l'information et la formation en prévention,
 - Mettre en place un registre Hygiène et Sécurité, un règlement intérieur...,
 - Identifier les risques dans la collectivité et proposer des axes d'amélioration,
 - Améliorer le bien-être des agents.



Démarches effectuées cette année :

- En 2024, aucune demande d'intervention n'a été sollicitée auprès des agents de la CA du Grand Dole.

6. Poursuivre le développement du service de remplacement des agents communaux

Contexte et objectifs :

- Le service de remplacement de personnel a été créé en 2015, avec les secrétaires de mairie. Depuis, il s'est structuré et développé, avec le recours croissant des communes à ce service.

Depuis 2021, la CA du Grand Dole met également à disposition des communes qui en ont le besoin, du personnel technique. Les agents mis à disposition ont pour principales missions : la tonte, le débroussaillage, le désherbage, le ramassage des feuilles, la taille des haies, etc.

Démarches effectuées cette année :

➤ **Mise à disposition de personnels administratifs :**

Au 30 septembre 2024, **21 communes, 7 associations foncières, 1 SIVU, 1 SIVOS et 2 Syndicats** ont ainsi pu faire appel à ce service de remplacement, dont certains à plusieurs reprises dans l'année. Les motifs de ces remplacements ont été divers : arrêts maladie de la secrétaire en poste, congés annuels, départ en retraite, mutation, etc.

Du 01/10/2023 au 30/09/2024, **14 secrétaires** différentes ont été mises à disposition dans les communes de la CA du Grand Dole. Au total, ce sont **14 428 heures** de travail dans les communes qui ont été effectuées, pour un montant de **425 023 €** facturés aux communes bénéficiaires.

Parmi ces 14 secrétaires, 8 d'entre elles occupent un poste de secrétaire de mairie dans plusieurs communes du territoire, et sont ainsi employées à temps plein.

Les secrétaires employées par la CA du Grand Dole suivent régulièrement des formations. Les thèmes abordés en 2024 ont été les suivants : programme de formation au métier de secrétaire générale de mairie en milieu rural, fondamentaux de l'état civil, principes du suivi des ressources humaines.

➤ **Mise à disposition de personnels techniques :**

Au 30 septembre 2024, **14 communes** ont sollicité la CA du Grand Dole pour la mise à disposition d'agents techniques.

Au total, **10 941 heures** de travail ont été réalisées dans les communes, pour un montant facturé de **339 163 €**.

Communes de la CA du Grand Dole
ayant bénéficié du service de remplacement des agents communaux



- Personnels administratifs (secrétaires de mairie)
- Personnels techniques (agents des espaces verts)

7. Renforcer l'ingénierie sur l'ensemble du territoire avec la création de services communs

Contexte et objectifs :

- Afin de poursuivre les actions de mutualisation et aller plus loin dans sa démarche d'accompagnement et de conseil, la CA du Grand Dole a décidé, lors de son conseil communautaire en date du 29/06/2021, de mettre en place **une administration locale partagée** avec l'ensemble des communes membres et des collectivités présentes sur son territoire. Afin de permettre une gestion cohérente et optimisée des moyens humains au service de l'action publique, des « services communs » ont été créés.
- **45 communes** ont signé la convention d'adhésion aux services communs de la CA du Grand Dole, ainsi que les CCAS de Dole et de Tavaux, le Syndicat Mixte Doubs Loue, le Syndicat des Eaux du Recépage, le SICTOM et le SIP de Rochefort-sur-Nenon.

Démarches effectuées cette année :

- En plus des mises à disposition d'agents administratifs et techniques présentées précédemment, la CA du Grand Dole a pu répondre à **23 demandes** de prestations ponctuelles qui ont concerné : l'élagage d'arbres, la fauche avec tracteur, des prestations musicales assurées par le Conservatoire à Rayonnement Départemental, une formation de perfectionnement Excel ou encore une intervention sur l'éclairage public.

Ces prestations ont été facturées sur devis à hauteur de **15 418 €**.

- La prestation de services en matière de Ressources Humaines, dénommée « Pack RH », créé en 2012 et qui inclut les missions suivantes a été renouvelée en 2024 :
 - la gestion de la carrière de l'agent,
 - établissement des paies,
 - aide au recrutement,
 - formation des personnels,
 - expertise juridique,
 - conseil en Hygiène Sécurité et conditions de travail,
 - aide à l'estimation du budget RH.

Cette année, 3 communes ont bénéficié de cette prestation ainsi que le CCAS de Tavaux, le Syndicat des Eaux du Recépage et le Syndicat Intercommunal Pédagogique de Rochefort-sur-Nenon.

Au total, ce sont **1 147 bulletins de paie** qui ont été gérés par le service « Ressources Humaines » de la CA du Grand Dole, pour un montant de **40 145 €** facturé aux bénéficiaires.

8. Organiser des ateliers numériques dans les communes à destination des habitants

Contexte et objectifs :

- Proposer un nouveau service de proximité afin de sensibiliser et aider les habitants du Grand Dole à développer des compétences numériques.
- Offrir aux habitants du territoire un dispositif individuel et/ou collectif.

Démarches effectuées cette année :

- Le 01/04/2024, la CA du Grand Dole, avec le soutien de l'Etat, a recruté un nouveau conseiller numérique, pour intervenir dans les communes du territoire.
- Du 01/10/2023 au 30/09/2024, **460 ateliers numériques** ont été organisés dans **15 communes** volontaires. Au total, **1 877** personnes (dont la majorité de façon récurrente) ont participé à ces ateliers.
- **96 ateliers numériques** supplémentaires ont également été organisés dans les Maisons France Services de Moissey et Dole, auxquels ont participé **300** personnes.

90 % des personnes accompagnées ont 60 ans et plus, et sont retraitées. Les principaux thèmes abordés cette année ont été : la gestion de contenus numériques, les démarches en ligne, la prise en main d'un équipement, la navigation sur Internet, la gestion des courriels, etc.

Communes de la CA du Grand Dole ayant bénéficié des ateliers numériques



- Ateliers numériques organisés dans les mairies
- Ateliers numériques organisés dans les Maisons France Services

9. Développer une expertise informatique et numérique pour les communes

Contexte et objectifs :

- Favoriser les pratiques communes en partageant les mêmes outils.
- Bénéficier de l'expertise des services de la CA du Grand Dole utilisateurs des logiciels.

Démarches effectuées cette année :

- À la demande de plusieurs communes, la CA du Grand Dole a acquis en 2018, un logiciel de gestion administrative des cimetières « Cart@CIM » de la société GFI. À la suite d'une nouvelle présentation de l'outil, **7 nouvelles communes** ont souhaité l'utiliser, ce qui porte à **17**, le nombre de communes qui gèrent administrativement leur cimetière avec ce support.
Le montant annuel facturé aux communes correspond au coût de la maintenance du logiciel, divisé par le nombre d'entre elles qui l'utilisent (soit une soixantaine d'euros par an).

